

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 308 - 3 Décembre 1992

LES GAINS ET LA DUREE DU TRAVAIL DES SALARIES DANS LES PETITS ETABLISSEMENTS EN OCTOBRE 1991

Les salariés des petits établissements ont en moyenne travaillé 0,6 heures de plus et gagné 8,5% de moins que les salariés des établissements de plus de 10 salariés(1). Les résultats d'octobre 1991 sont peu différents de ceux de l'année précédente.

Une durée de travail de 39,6 heures.

La durée hebdomadaire effective du travail s'établissait en moyenne à 39,6 heures en octobre 1991 dans les petits établissements contre 39,0 heures dans les établissements de plus de 10 salariés. Ces chiffres demeurent stables par rapport à ceux d'octobre 1990.

Tableau 1
Durée hebdomadaire du travail effective des salariés en octobre 1991

En heures

	Établissements de 10 salariés et moins			Établissements de plus de 10 salariés		
	Ouvriers	Non ouvriers	Ensemble	Ouvriers	Non ouvriers	Ensemble
Industrie, non compris le bâtiment.....	39,6	39,2	39,4	38,8	38,6	38,7
Industrie, y compris le bâtiment.....	39,8	39,2	39,6	38,9	38,7	38,9
Tertiaire.....	40,0	39,6	39,6	39,5	39,0	39,1
Ensemble.....	39,9	39,6	39,6	39,1	38,9	39,0

(1) - Source pour les établissements de plus de 10 salariés :
- Enquête ACEMO - salaires d'octobre 1991 pour la durée.
- Enquête ACEMO - gains d'octobre 1991 pour les gains.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. : (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

Des gains mensuels plus faibles que dans les établissements plus importants.

Le gain brut mensuel moyen dans les petits établissements s'établit à 9 526 F en octobre 1991, contre 10 422 F(2) dans les établissements de plus de 10 salariés, soit une différence en moins de 8,5%. Cette différence est forte chez les cadres (-22%), moindre chez les employés (-8%) et chez les techniciens, agents de maîtrise (-6%), et faible chez les ouvriers (-3%).

L'éventail des gains est donc plus resserré dans les petits établissements: les cadres gagnent en moyenne 2,1 fois plus que les ouvriers, contre 2,7 dans les établissements plus importants. Il est certain que la notion de cadre ne recouvre pas la même réalité dans une grande entreprise et dans une petite unité.

Tableau 2
Gain moyen par sexe et catégorie professionnelle dans les petits établissements, en octobre 1991

En Francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers.....	7 806	6 670	7 645
Employés.....	8 346	7 483	7 749
Agents de maîtrise.....	11 126	10 234	10 795
Cadres.....	17 212	13 920	16 380
Ensemble.....	10 342	8 305	9 526

ENQUETE ACEMO AUPRES DES PETITS ETABLISSEMENTS

L'enquête annuelle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre dans les petits établissements a été réalisée pour la première fois en octobre 1989. Elle remplace l'enquête ACEMO artisanat qui avait lieu au mois d'octobre depuis 1981. Comme toutes les enquêtes ACEMO, il s'agit d'une enquête effectuée par voie postale auprès des établissements.

L'échantillon comporte 95 000 établissements, employant entre 1 et 10 salariés tirés dans le fichier SIRENE. Les activités retenues sont celles du champ ACEMO. Le taux de sondage était ainsi de 1/10. Le taux de renouvellement de l'échantillon est très important d'une année sur l'autre (près de 40%). Les évolutions des gains qui pourraient être déduites de la comparaison de deux enquêtes successives sont donc à considérer avec prudence.

Le tableau 3 permet de situer les gains moyens des salariés des petits établissements dans le tissu économique. Plus les établissements sont importants, plus les salaires moyens y sont élevés. Seuls les établissements de 50 à 199 salariés dérogent à cette règle avec un salaire moyen du même ordre que celui des établissements de 11 à 49 salariés.

Ce tableau permet aussi de distinguer deux sous-groupes au sein des salariés des petites unités:

- Les ouvriers et les techniciens, agents de maîtrise qui connaissent des rémunérations très proches de celles versées dans les établissements de 11 à 49 salariés.
- les cadres et dans une moindre mesure les employés qui ont des salaires inférieurs à ceux versés dans les établissements plus importants.

(2) - Les gains présentés ici recouvrent la même notion dans les deux enquêtes à savoir : gains bruts, primes mensuelles incluses et autres primes à caractère de remboursement de frais excluses. Les gains des travailleurs à temps partiel sont intégrés au prorata de leur durée. En revanche, l'exclusion des cadres dirigeants qui n'a pas de raison d'être dans une petite unité n'est pas reprise dans l'enquête ACEMO petits établissements et ceux-ci sont intégrés dans les cadres.

Tableau 3
- Gain moyen par catégorie professionnelle et par taille d'établissement, en octobre 1991

En Francs

Catégories	De 1 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 199 salariés	De 200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Plus de 10 salariés
Ouvriers.....	7 645	7 652	7 539	7 888	8 930	7 879
Employés.....	7 749	8 267	8 191	8 446	9 232	8 445
Agents de maîtrise.....	10 795	11 043	11 325	11 603	12 147	11 526
Cadres.....	16 380	20 873	20 984	21 304	21 144	21 032
Ensemble.....	9 526	10 085	10 012	10 438	11 654	10 422

GAINS ET EFFETS DE STRUCTURE

Le gain mensuel moyen est une notion composite: elle fait la moyenne des gains des personnes présentes au moment de l'enquête. La comparaison des gains moyens entre deux catégories d'établissements ou entre deux dates traduit à la fois l'écart des rémunérations individuelles pour chaque poste de travail comparable mais aussi l'écart dû à une structure différente de ces postes: ce deuxième effet est ce que l'on appelle « l'effet de structure ». Par exemple, un établissement qui emploie plus d'ouvriers et moins de cadres qu'un autre, aura un gain moyen plus faible même si chacun est aussi bien payé dans l'un et l'autre établissement. De même, entre deux dates, le remplacement d'actifs âgés par des jeunes débutants contribue à faire baisser le gain moyen.

L'effet de structure explique une bonne part de l'écart de gain moyen constaté entre hommes et femmes. Si cet écart est plus faible dans les petits établissements, c'est en grande partie parce que les employés (à majorité féminine) y sont deux fois plus nombreux. Il n'en reste pas moins que pour les catégories à prédominance masculine (cadres et ouvriers), l'écart des gains entre les hommes et les femmes y est plus faible.

Tableau 4
Gain moyen mensuel en octobre 1991, par catégorie professionnelle
et par activité économique dans les petits établissements.

En Francs

Activités économiques NAP 40	ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, Techni- ciens	Cadres(1)	Ensemble
02 Industrie de la viande et du lait.....	7 262	7 263	ns	ns	8 484
03 Industrie des autres produits alimentaires.....	7 819	6 566	11 337	14 319	7 740
08 Minerais,métaux et demi-produits non ferreux.....	ns	ns	ns	ns	10 492
09 Production de matériaux de construction et minéraux divers....	7 660	7 691	11 050	14 156	8 701
10 Industrie du verre.....	8 240	8 300	ns	ns	9 794
11 Chimie de base,fibres artificielles et synthétiques.....	7 390	9 041	ns	ns	11 133
12 Parachimie et industrie pharmaceutique.....	7 221	8 229	ns	ns	10 819
13 Fonderie et travail des métaux.....	8 557	8 451	12 060	17 784	10 452
14 Construction mécanique.....	8 324	8 199	11 764	17 211	10 185
15 Construction électrique et électronique.....	7 828	7 915	10 094	16 861	10 790
16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	7 427	9 104	ns	ns	9 917
17 Construction navale et aéronautique,armement.....	8 551	8 158	ns	ns	10 812
18 Industrie textile et habillement.....	6 708	8 016	11 039	16 945	9 230
19 Industrie du cuir et de la chaussure.....	7 048	7 445	ns	ns	8 596
20 Bois,meubles,industries diverses.....	7 360	7 810	10 046	14 113	8 641
21 Industrie du papier et du carton.....	7 577	8 205	ns	ns	9 898
22 Imprimerie, presse,édition.....	8 705	8 469	11 911	16 923	10 917
23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	7 443	7 867	ns	19 043	10 406
24 Bâtiment,génie civil et agricole.....	7 683	7 658	10 811	14 587	8 442
25 Commerce de gros alimentaire	7 264	7 736	10 722	16 979	9 757
26 Commerce de gros non alimentaire.....	7 813	8 367	11 271	18 780	11 841
27 Commerce de détail alimentaire.....	7 353	6 697	9 311	12 754	7 691
28 Commerce de détail non alimentaire.....	7 405	7 515	10 460	13 946	9 160
29 Réparation et commerce de l'automobile	7 666	7 393	10 780	13 359	8 708
30 Hôtels, cafés, restaurants.....	7 355	7 644	11 507	12 453	8 191
31 Transports.....	8 263	7 888	11 040	14 927	9 434
33 Services marchands rendus principalement aux entreprises....	7 625	8 275	10 848	18 804	11 526
36 Assurances.....	ns	8 281	11 516	20 400	11 739
37 Organismes financiers.....	ns	8 640	10 435	22 083	13 367
Ensemble des activités.....	7 645	7 749	10 795	16 380	9 526

(1): y compris les Chefs d'entreprises salariés.

ns: Non significatif

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X
Directeur de la Publication : Annie FOUQUET.
Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,
Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :
Premières Informations (50 numéros par an).
L'abonnement part du premier numéro de l'année. **500F**
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.